

Avis adopté à la séance plénière du 27 mai 2020

Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la déforestation importée

Déclaration du Groupe Environnement et nature

Dans le monde d'avant, nous pouvons assouvir nos choix de production et de consommation en détruisant des milieux forestiers loin de chez nous, plus particulièrement en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique. Nous agissons ainsi pour obtenir suffisamment d'huile de palme pour notre alimentation et celle de nos véhicules, ou assez de soja pour nourrir nos volailles et nos troupeaux.

En même temps, nos dirigeants s'engagent la main sur le cœur à réduire le réchauffement climatique alors même que les forêts contribuent à stocker du carbone et à réduire ledit réchauffement.

Dans le monde d'avant, les pays dits « développés » prennent des engagements pour réduire la déforestation importée, engagements qu'ils ne respectent pas.

Ainsi, la Commission européenne dans sa Communication de 2008 s'est fixée pour objectif de réduire de moitié la déforestation tropicale en 2020. Nous sommes en 2020 et l'objectif n'est pas atteint. L'Union européenne est toujours responsable de 36% de la déforestation liée au commerce international de denrées agricoles à usage alimentaire, énergétique ou industriel.

Nous avons un problème de concordance des temps car le monde d'avant, c'est encore celui d'aujourd'hui.

Nous avons voté cet avis car ses préconisations vont dans le sens d'une réduction effective de la déforestation.

Les préconisations visent à de nouveaux accords internationaux assortis d'une demande de portage politique par l'UE et la mobilisation des moyens financiers appropriés. Elles visent aussi à mieux sensibiliser les consommateurs européens *via* un affichage environnemental mais aussi un renforcement de la qualité et de la crédibilité des labels. Elles visent aussi à développer des alternatives concrètes comme l'adoption d'un plan protéines végétales européen. Cessons de subventionner les pratiques favorables à la déforestation et défavorables à la biodiversité, par exemple en stoppant les aides aux agro-carburants conventionnels. La préconisation qui vise une réforme de l'OMC afin de rendre opposables les critères de développement durable dans les accords commerciaux internationaux est essentielle même si elle n'est pas la plus simple à faire aboutir. Enfin, cet avis insiste sur la coopération notamment en faveur de l'agroforesterie et de la reforestation de zones déboisées ou dégradées. Sur ce point, nous apprécions le fait d'associer les parties prenantes locales dans la gouvernance de ces actions mais aussi dans le projet d'un pacte mondial pour les forêts.

Cet avis - pour autant que ses préconisations fassent l'objet de décisions politiques et d'actes concrets - peut contribuer au monde d'après, un monde plus solidaire, plus résilient et plus respectueux de la nature. Il nous permettra de parler du monde d'avant au passé simple.